

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A LOUVERNE PENDANT LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RESEAU HTA AVENUE DE LA MOTTE BABIN A LOUVERNE**

**Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Monsieur MONTEBRUN Loïc ;

CONSIDERANT que la sécurité publique nécessite une réglementation du stationnement de la circulation pendant la durée des travaux de raccordement du réseau HTA au droit du n° 6 Avenue de la Motte Babin.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**: Pendant la durée des travaux (du mercredi 07 février au mercredi 28 février 2024 prévisionnellement), La circulation des véhicules sera alternée et matérialisée par des panneaux B15 et C18 au droit du n°6 Avenue de la Motte Babin afin de permettre la réalisation des travaux de raccordement du réseau HTA .

**Article 2** : Au cours de la même période, la circulation des piétons et le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du n° 6 Avenue de la Motte Babin

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater de la mise en place, par l'entreprise SORELUM, de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers

**Article 4** :

L'entreprise SORELUM sera responsable de la mise en place de la signalisation pendant la durée des travaux et devra s'assurer de la protection de la zone travaux.

**Article 6** : Toutes dispositions devront être prises par l'entreprise :

- a) Pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux)
- b) Pour permettre aux habitants des voies concernées le libre accès à leur domicile

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
  - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS),
  - Monsieur le Président de Laval Agglomération, service environnement et déchets
  - Monsieur Loïc MONTEBRUN conducteur de travaux entreprise SORELUM
  - Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivis de projets de la commune de Louverné, Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
- Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

**Article 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 01 février 2024

Le Maire,  
Sylvie VIELLE



Siège

☎ 02 43 02 21 75

✉ contact@sorelum.fr

📍 Zone du Millénium 19 rue Louis Renault  
53940 Saint Berthevin

Site de chateaubourg

📍 Zone de Bellevue - 8 rue Sophie Germain  
35220 Chateaubourg

**MAIRIE**  
**2 Rue de l'Abbé Angot**

**53950 LOUVERNE**

Saint Berthevin, le 31 Janvier 2024

Affaire suivie par : L. MONTEBRUN

Objet :

**LOUVERNE – ZA de la Motte Babin - MLR**  
**Demande D'ARRETE de circulation**  
**Travaux ENEDIS**

**A l'attention de Madame Le Maire,**

Monsieur,

Nous vous informons que nous avons été chargés par le ENEDIS de réaliser les travaux cités en objet.

Afin de faciliter les travaux et par mesure de sécurité. Vous trouverez ci-joint une demande d'arrêté de circulation. Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**Loic MONTEBRUN**  
**Chargé d'Affaires**



DEMANDE D'UN ARRETE  
TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Nature des travaux : **Pose câbles HTA en souterrain**

Emplacement : Avenue de la Motte Babin

VOIR PLAN CI-JOINT

Travaux effectués pour le compte de : **ENEDIS**

Par l'entreprise : **SORELUM**

Conducteur de travaux : **L. MONTEBRUN**

Nature des restrictions de circulation souhaitée :

**Circulation alternée par panneaux B15-C18**

Durée des travaux : 3 semaines

Période des travaux : **Du 07/02/24 au 28/02/24**



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](https://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 43' 25" W  
Latitude : 48° 06' 25" N

Zone de Travaux